



Nantes, le 15 septembre 2019

## Logement Fraternité

Madame, Monsieur,

L'action de LOGEMENT FRATERNITÉ est financée en totalité par les dons. Les fonds recueillis permettent de répondre à des situations d'urgence pour l'hébergement de personnes et de familles les plus démunies en Loire Atlantique et en Vendée, dans le respect de notre charte statutaire :

**1 € de don COLLECTÉ = 1 € REDISTRIBUÉ**

Nous apportons des solutions là où les financements classiques n'existent pas. En appoint aux associations locales, nous avons aidé en 20 ans plus de 10 000 personnes à retrouver un hébergement stable ou un abri avec accompagnement social.

Votre soutien, même modeste, nous est indispensable. Le don que vous ferez sera intégralement redistribué pour des actions concrètes et ciblées dont nous nous assurons de la pertinence.

Nous vous rappelons que votre « don aux personnes en difficulté » restera déductible fiscalement en accord avec la loi de finances.

Par ailleurs, vous pouvez contribuer à faire vivre l'association en versant une cotisation de 20€, de préférence séparément – mais tout aussi déductible, et vous donnant le statut d'adhérent.

Avec nos sincères remerciements pour votre action auprès des sans-abri, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

**Guy MAILLET Le Président**



PS: Vous pouvez aussi faire votre don en ligne sur une plate-forme sécurisée en flashant le QR code suivant: ou en allant sur notre site à cette page : <https://logement-fraternite.org/dons/>



### Bulletin de don

J'effectue un don de \_\_\_\_\_ €

Je peux devenir adhérent pour aider au fonctionnement de l'association (20€ en supplément)

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Adresse électronique \_\_\_\_\_

Logement fraternité s'est assuré des moyens mis en place pour respecter le RGPD (Règlement Général de la Protection des Données)  
Votre adresse électronique nous permet de vous tenir informé des nouvelles de l'association à votre demande

**En soutenant l'action de Logement fraternité, 75% de votre don est déductible de votre impôt sur le revenu (IR), dans la limite de 546€ pour 2019**